

**Municipalité de Saint-Sylvère
MRC de Bécancour**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvère, tenue ce **4 juillet 2022**, au 837, 8^e Rang, Saint-Sylvère, à 19 h 30.

Sont présents

Mme Sylvie Tanguay, mairesse Mme Fannie Boisvert, conseillère n°1
M. Éric Chassé, conseiller n°2 M. Ghislain Deshaies, conseiller n°4
M. Marc St-Louis, conseiller n°6
Que les sièges n°3 et n°5 sont vacants

Est également présente, Mme Alexandra Brière-Malo, Directrice-général par intérim et secrétaire-trésorière par intérim.

1. Présence et vérification du quorum

2. Ouverture de la séance

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2022

4. Demandes de l'assemblée

5. Dépôt de la correspondance

5.1 TNCDC Table nationale des corporations de développement communautaire

5.2 Torres service-conseil

5.3 Fondation Charles Bruneau

5.4 Marche, roule, respire

6. Rapport des élus(es)

7. Législation

7.1 Nomination d'un maire suppléant pour le mois de juillet et août 2022

8. Administration générale

8.1 Achat d'une banque de 52 heures à Infotech

9. Gestion financière

9.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer du mois de juin 2022

10. Sécurité publique et civile

10.1 Projet d'implantation de défibrillateurs externe automatisés (DEA) communautaire dans la MRC de Bécancour

11. Voirie et hygiène du milieu

11.1 Autoriser l'achat de fourche pour le tracteur Kubota

12. Aménagement, urbanisme et développement

13. Vie communautaire

- 13.1 Les jeudis en chansons
- 13.2 Tournoi du gros bat
- 13.3

14. Divers

- 14.1 Avenir du centre des services de santé et de service sociaux de Fortierville

15. Période de questions

16. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Sylvie Tanguay procède à l'ouverture de la séance. Le quorum étant constaté, nous procédons à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la mairesse Sylvie Tanguay a fait la lecture de l'ordre du jour;

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juin 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Fannie Boisvert et appuyé par le conseiller Marc St-Louis.

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance-ordinaire du 6 juin 2022 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2022 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Deshaies et appuyé par la conseillère Éric Chassé

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2022

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. DEMANDE DE L'ASSEMBLÉE

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

5.1 Parc de la rivière Gentilly

5.2 5 juin 2022 randonnée Bécancour à vélo

5.3 Aide domicile Bécancour

5.4 TRECQ table régionale de l'éducation Centre-Du-Québec

5.5 3^e édition du RALLYE-TOI!

L'ensemble du point 5 donc la correspondance du mois de juin 2022 a été présenté par la Mairesse Madame Sylvie Tanguay en indiquant que ces documents sont disponibles au bureau de la Municipalité.

6. RAPPORT DES ÉLUS(ES)

7. LÉGISLATION

7.1 Nomination d'un maire suppléant pour le mois de juillet et août 2022

CONSIDÉRANT QUE afin d'assurer un suivi des activités de la municipalité et qu'en vertu de la loi le conseil municipal doit nommer un maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Chassé;

ET RÉSOLU; par la conseillère Fannie Boisvert;

QUE le conseil nomme Monsieur Marc St-Louis à titre de Maire suppléant pour les mois de juillet et août 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. Administration générale

8.1 Autoriser un mandat constitué d'une banque de 52 heures à Infotech pour la gestion de la comptabilité et a la formation

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation relativement à un manque de personnel de la municipalité;

CONSIDÉRANT la possibilité immédiate par Infotech d'effectuer les tâches relatives à la comptabilité et assurer la formation du personnel relativement à ce sujet;

CONSIDÉRANT qu'Infotech a la connaissance et les accès au système comptable;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Fannie Boisvert;

ET RÉSOLU par le conseiller Marc St-Louis;

QUE le conseil municipal de Saint-Sylvère autorise un mandat d'une banque de 52 heure à Infotech pour la gestion de la comptabilité et a la formation, le tout totalisant 3 920.00 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Gestion financière

9.1. Dépôt de la liste des comptes à payer du mois de juin 2022

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés ou à payer du mois de juin 2022 de la Municipalité de Saint-Sylvère comportant une page, totalisant 1430957.51\$, est soumise aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse Sylvie Tanguay certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures;

IL EST PROPOSÉ par le conseil Éric Chassé et appuyé par le conseillère Fannie Boisvert;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme si au long reproduit, pour le mois de juin 2022, soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. Sécurité publique et civile

10.1 Projet d'implantation de défibrillateurs externes automatisés (DEA) communautaires dans la MRC de Bécancour

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour a mis en place le projet d'implantation de défibrillateurs externes automatisés (DEA) communautaires en collaboration avec centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-centre-du-Québec, amorcé en 2019;

CONSIDÉRANT QUE les services préhospitaliers d'urgence ont la volonté :

- D'améliorer l'accès à la défibrillation externe automatisée;
- De poursuivre l'implantation de DEA communautaires;
- De rendre accessible la formation « Héros en 30 ».

CONSIDÉRANT QUE ce projet a comme objectif de réduire les délais d'intervention lors d'un arrêt cardiaque afin d'augmenter les chances de survie grâce à la contribution de la population;

CONSIDÉRANT QUE le centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-Centre-du-Québec, partenaire de ce projet fourni gratuitement 17 DEA sur le territoire de la MRC de Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE les défibrillateurs externes automatisés communautaires dédiés aux municipalités pourront être implantés dans un lieu choisi par la municipalité afin de le rendre plus accessible à la population;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Deshaies;

ET RÉSOLU par le conseiller Marc St-Louis;

QUE la municipalité de Saint-Sylvère s'engage à :

- Maintenir le DEA pour l'utilisation communautaire en bon état de fonctionnement;
- De voir à l'entretiens de celui-ci;
- De consacrer un budget annuel de fonctionnement du DEA.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. Voirie et hygiène du milieu

11.1 Autoriser l'achat de fourche pour le tracteur Kubota

CONSIDÉRANT que la municipalité a son propre tracteur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire avoir son propre équipement pour le déplacement des gros objets;

IL EST PROPOSÉ; par le conseiller Éric Chassé

ET RÉSOLU; par le conseiller Marc St-Louis

QUE le conseil autorise l'achat de fourche pour le tracteur Kubota au montant de 1 195.00\$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13. VIE COMMUNAUTAIRE

13.1 Jeudis en chansons

13.2

13.3 Autoriser la MRC de Bécancour d'inclure la municipalité de Saint-Sylvère dans la demande que la MRC présentera pour obtenir une subvention dans le cadre des journées de la culture d'Hydro-Québec et d'autoriser Maison Créative à préparer l'événement

CONSIDÉRANT l'importance que la municipalité accorde aux événements culturels afin de susciter et de soutenir ceux-ci;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bécancour en tant que porteur de dossier a invité la municipalité de Saint-Sylvère à participer à l'inscription à la subvention d'Hydro-Québec dans le cadre des journées de la culture ayant pour but de soutenir la production d'activités culturelles dans les municipalités de 3 000 habitants;

CONSIDÉRANT que ces événements peuvent se dérouler dans le cadre des 26 et 27 éditions des journées de la culture;

IL EST PROPOSÉ; par la conseillère Fannie Boisvert

ET RÉSOLU; par le conseiller Marc St-Louis

QUE le conseil autorise la MRC de Bécancour d'inclure la municipalité de Saint-Sylvère dans la demande qu'elle présentera pour obtenir une subvention dans le cadre des Rencontres Hydro-Québec 2022 et des journées de la culture d'Hydro-Québec et d'autoriser Maison Créative à préparer l'événement en collaboration avec la MRC

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

14.DIVERS

14.1 Avenir du centre des services de santé et de service sociaux de Fortierville

CONSIDÉRANT QUE le Centre multi-services de santé et de services sociaux (CLSC) de Fortierville offrait un service d'urgence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le service d'urgence à ce CLSC est déjà imputé depuis le 28 février 2020, date à laquelle une première réduction avait été mise de l'avant, réduisant le service d'urgence la nuit, le rendant inaccessible de minuit à 8 h;

CONSIDÉRANT QUE le Centre multi-services de santé et de services sociaux (CLSC) de Fortierville subira des coupures de services au centre d'urgence, à partir du 1^{er} juin prochain, entraînant une coupure de 4 heures quotidiennement, dont le nouvel horaire estival établi de 20 h à 8 h;

CONSIDÉRANT QUE cette décision serait, entre autres, basée selon les clauses administratives propres au fonctionnement des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux, le CLSC de Fortierville ne pourrait plus bénéficier de la procédure de fonctionnement « médecins dépanneurs » visant à maintenir le service d'urgence lors de manque d'effectif médical dans un établissement, car le service d'urgence n'est plus de 24 heures;

CONSIDÉRANT QUE la population de la région a déjà accepté, bien malgré elle, la réduction des heures d'ouverture de l'urgence en 2020 et qu'elle est maintenant aux prises avec les conséquences de cette décision, en se voyant refuser le service des médecins dépanneurs;

CONSIDÉRANT QUE ne pouvant plus bénéficier des médecins dépanneurs, il y aura forcément des manques dans l'horaire estival des médecins au CLSC de Fortierville;

CONSIDÉRANT QUE le temps compte et que les médecins dépanneurs sont déjà à choisir les horaires pour le début de l'automne prochain, faisant en sorte que le CLSC de Fortierville ne peut attendre que la situation change en septembre;

CONSIDÉRANT QU'au cours de la dernière année, 5 médecins ont quitté leur emploi au sein du CLSC de Fortierville pour diverses raisons;

CONSIDÉRANT QUE malgré les bouleversements survenus, le personnel médical, qui est très apprécié de la clientèle, a su maintenir et prodiguer des soins de qualité;

CONSIDÉRANT cette décision entraîne de nombreux questionnements et inquiétudes face à l'avenir du service d'urgence de ce centre;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc St-Louis;

ET RÉSOLU; par le conseiller Ghislain Deshaies;

ET IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de demander un décret ministériel en urgence, afin de pallier cette nouvelle coupure de services au sein du CLSC de Fortierville et de maintenir le service des médecins dépanneurs à cette urgence, malgré le fait qu'elle ne soit pas ouverte 24 heures / 24;

IL EST AUSSI RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'acheminer la présente résolution au député de Nicolet-Béancour, M. Donald Martel, au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, au premier ministre, M. François Legault, au ministre responsable de la région du Centre-du-Québec, M. André La montagne, au porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé et des services sociaux, M. Monsef Derraji, au porte-parole du 2^e groupe d'opposition en matière de services sociaux, M. Sol Zanetti, au porte-parole du 3^e groupe d'opposition en matière de santé et de services sociaux, M. Joël Arseneau, ainsi qu'aux MRC de l'Érable, MRC de Lotbinière et MRC de Nicolet-Yamaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Morissette nous explique les raisons de sa démission et se questionne sur le fait que Monsieur Adrien a signé des chèques.

Monsieur Trottier s'interroge sur l'endroit de l'installation du DEA

Monsieur Dubois se questionne sur une facture à Ineo.

Monsieur Beaudoin se questionne sur les 52 heures de Infotech.

Monsieur Rheault nous fait part que le rang 10 Ouest n'est toujours pas réparé.

Madame La Mairesse Sylvie Tanguay et ses conseillers ont répondu à l'ensemble des questions de façon complète et convenable en mentionnant que pour toute autre question ils sont disponibles sur rendez-vous.

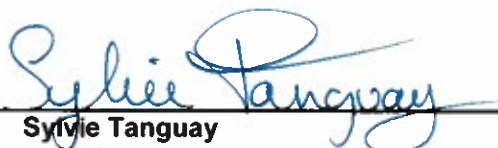
17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE


CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Fannie Boisvert et appuyé par le conseiller Marc St-Louis

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal lève la séance à 20 h 21

ADOPTÉE À L'UNANIME DES CONSEILLERS PRÉSENTS.


Sylvie Tanguay
Mairesse


Alexandra Brière-Malo
Directrice-générale par intérim
Et Secrétaire trésorière par intérim

Je, Sylvie Tanguay, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

